



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 23 du mois d'octobre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres votants : 11 (1 pouvoir)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Isabelle SEGUY, Dominique DEVILLERS.

MEMBRES ABSENTS : Stéphanie CISCARD (pouvoir Nicolas TARDIF) Murielle GENTE, Emmanuelle DUPUY, Alexandre TRONCHE, Stéphane FARGE.

Secrétaire de séance : Stéphane LARCIER

Date de convocation : 18 octobre 2023

DELIBERATION N° 2023.61 Création d'un poste d'agent administratif à temps complet secrétariat de la mairie et médiathèque .

Considérant la fin de contrat de l'agent en poste à la médiathèque et son souhait de ne pas poursuivre son contrat,

Considérant la nécessité de maintenir l'offre de service de la médiathèque,

Considérant la charge de travail au secrétariat de la mairie,

Compte tenu de l'avis émis par la commission communale administration générale,

Le maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'agent administratif dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

Les missions de l'agent recruté seront partagées entre le secrétariat de la mairie et la médiathèque, temps de travail hebdomadaire 28 heures pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024.

Profil et missions à la médiathèque : communication (graphisme, confection d'affiches, de supports de communication) et mise à jour des outils de communication : site internet, intramuros, rédaction de la newsletter, aide aux démarches dématérialisées, retour et prêt d'ouvrages.

Profil et missions secrétariat de mairie : : accueil du public (physique et téléphonique) , relations avec les associations et gestion des salles, communication.